

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1985 B 20032

Numéro SIREN : 331 804 583

Nom ou dénomination : LYS RESTAURATION

Ce dépôt a été enregistré le 20/08/2019 sous le numéro de dépôt 16717

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

PORTALIS SOCIETE D'AVOCATS CONSEILS
BRUNO DEPRET & ASSOCIES
BP 50143
59001 Lille Cedex

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : LYS RESTAURATION

Numéro RCS : 331 804 583

Numéro Gestion : 1985B20032

Forme Juridique : Société anonyme à directoire
et conseil de surveillance

Adresse: rue du Riez d Elbecq Z i Roubaix Est
59390 Lys-lez-Lannoy

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2018

Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 02/08/2019

Sous le numéro : 16717

Délivré à Lille Métropole le 20 août 2019

Le Greffier,



LYS RESTAURATION

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance au capital de 400.000 €uros

Siège social : Rue du Riez d'Elbecq – Z.I. de ROUBAIX EST (59390) LYS-LES-LANNOY

331.804.583 RCS LILLE METROPOLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2019

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

= POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME =



La Présidente du Directoire,

Béatrice DEBOSQUE.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA LYS RESTAURATION			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise RUE DU RIEZ D'ELBECQ 59390 LYS LEZ LANNOY			Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 3 3 1 8 0 4 5 8 3 0 0 0 1 0			Néant ☐ *					
			Exercice N clos le, 31/12/2018	N-1 31/12/2017				
			Brut 1	Amortissements, provisions 2				
			Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	273 456	273 456		
		Constructions	AP	AQ	4 695 827	2 724 774	1 971 053	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 749 461	1 278 230	471 231	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	351 516	253 978	97 537	
		Immobilisations en cours	AV	AW	71 966		71 966	
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières*	BH	BI			527	
TOTAL (II)		BJ	BK	7 142 229	4 256 983	2 885 246	3 356 426	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	236 477		236 477	190 856
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	2 585 490	8 452	2 577 037	2 982 587
		Autres créances (3)	BZ	CA	5 205 759		5 205 759	5 195 811
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	2 056 708		2 056 708	2 025 791
		Disponibilités	CF	CG	2 293 034		2 293 034	1 448 295
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	10 442		10 442	6 311
TOTAL (III)		CJ	CK	12 387 912	8 452	12 379 459	11 849 653	
COMPTES DE RÉGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	19 530 141	4 265 435	15 264 705	15 206 079
				CP				
			Stocks :		Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA LYS RESTAURATION</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 400 000)			DA	400 000	400 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	40 000	40 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)			DG	10 931 054	10 252 821
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 164 046	1 328 233
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	145 268	113 288
	TOTAL (I)			DL	12 680 369	12 134 342
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ	210 688	221 510
	TOTAL (III)			DR	210 688	221 510
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 211	1 371
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)			DV	107 070	99 749
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	921 990	1 012 975
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 144 721	1 434 609
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	198 655	301 519
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	2 373 648	2 850 226	
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	15 264 706	15 206 079	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 109 575	2 548 768
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA LYS RESTAURATION		Néant ☐ *					
		Exercice N			Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	14 533 724	FE	FF	14 533 724	
		FG	5 129	FH	FI	5 129	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	14 538 853	FK	FL	14 538 853	
	Production stockée*			FM			
	Production immobilisée*			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	350 689	399 311	
	Autres produits (1) (11)			FQ	117 647	122 797	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	15 007 190	14 914 062
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	5 822 786	5 579 238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	(45 621)	(16 014)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	1 961 817	1 740 231
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	242 604	236 492
	Salaires et traitements*				FY	3 374 192	3 456 499
	Charges sociales (10)				FZ	1 286 741	1 332 105
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements*		GA	657 886	607 627
			- dotations aux provisions*		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	4 556		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	210 688	221 510		
	Autres charges (12)		GE	2 191	2 669		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	13 517 843	13 160 359	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	1 489 346	1 753 702	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	(RENOIS : voir tableau n° 2033) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			GL	62 250	26 502	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GM			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GN			
	Différences positives de change			GO			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GP	62 250	26 502	
Total des produits financiers (V)							
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	4 051	6 978	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
	Total des charges financières (VI)			GU	4 051	6 978	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	58 198	19 523	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	1 547 544	1 773 226	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA LYS RESTAURATION		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	2 709 1 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	23 058 164 546
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	25 767 165 546
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 650 4 622
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	19 003 429
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	55 038 54 830
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	75 691 59 881
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(49 923) 105 664
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	71 770 144 475
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	261 804 406 183
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	15 095 207 15 106 111
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	13 931 161 13 777 878
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 164 046 1 328 233
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	116 868 116 868
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IR	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C.G.I.)	IJ	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	IK	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	IX	
	(9) Dont transferts de charges	RC	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	RD	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	128 088 102 213
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9	A3	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe).	A4	
	Amendes et pénalités		1 650
	Amortissements Dérogatoires		55 038 23 058
	Sorties d'Immobilisations		19 004 2 709
	(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise **SA LYS RESTAURATION** Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2			
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG	332 082	KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	3 228 022	KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	1 678 966	KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	1 853 699	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	151 060	KW		KX	
		Matériel de transport *				KY	265 205	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	77 295	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	7 586 333	LO		LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T
		Autres participations					8U		8V		8W
		Autres titres immobilisés					IP		IR		IS
Prêts et autres immobilisations financières					IT	527	IU		IV		
TOTAL IV					LQ	527	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	7 586 860	0H		0J	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
						1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				IN		C0		D0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				IO		LV		LW	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX	58 625	LY	
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA	31 979	MB	
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG	204 675	MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	149 566	MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers				IU		MM	131 033	MN	
		Matériel de transport				IV		MP	43 478	MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	23 980	MT	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes					NC		ND		NE	
	TOTAL III					IV		NG	643 338	NH	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		0U		M7
		Autres participations					I0		0X	6 997	0Y
		Autres titres immobilisés					I1		2B		2C
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	527	2F		
TOTAL IV					I3		NJ	7 524	NK		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		0K	650 862	0L	
								0M	7 142 229	0N	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SA LYS RESTAURATIONNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI	58 626	PJ		PK	58 626	PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	1 781 188	PN	237 987	PO	31 978	PQ	1 987 196
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	723 414	PW	208 772	PX	194 607	PY	737 578
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 258 690	QA	167 169	QB	147 628	QC	1 278 230
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	145 589	QE	2 861	QF	131 033	QG	17 416
	Matériel de transport	QH	193 133	QI	36 881	QJ	43 477	QK	186 536
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	69 790	QM	4 216	QN	23 979	QO	50 026
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	4 230 433	QV	657 886	QW	631 332	QX	4 256 983
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	4 230 433	ØP	657 886	ØQ	631 332	ØR	4 256 983

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Autres immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	47 550	T5	T6	14 561	T7
Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2		U3	U4		U5
Matériel de transport	U8	6 605	U9	V1	8 498	V3	V4
Mat. bureau et inform. mobilier	V6		882	V8		W1	W2
Emballages récup. et divers	W4			W6		W8	W9
TOTAL III	X2	6 605	48 432	X4	8 498	14 561	X7
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	6 605	48 432	NR	8 498	14 561	NU
Total général ventilé	NW	55 037	Total général ventilé	NY	23 059	Total général ventilé	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SA LYS RESTAURATIONNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X 113 288	TM 55 038	TN 23 057	TO 145 268
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z 113 288	TS 55 038	TT 23 057	TU 145 268
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X 221 510	4Y 210 689	4Z 221 510	5A 210 688
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z 221 510	TV 210 689	TW 221 510	TX 210 688
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T 4 987	6U 4 556	6V 1 090	6W 8 452
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B 4 987	TY 4 556	TZ 1 090	UA 8 452
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 339 786	UB 270 283	UC 245 658	UD 364 409
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	215 244	UF	222 601
	- financières	UG		UH	
	- exceptionnelles	IJJ	55 038	UK	23 058
NOTES : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 du C.G.I					
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA LYS RESTAURATION										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	11 161		11 161					
	Autres créances clients			UX	2 574 328		2 574 328					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * UO)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY	2 039		2 039					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	327 091		327 091					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	118 536		118 536					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP								
	Groupe et associés (2)			VC	4 693 659		4 693 659					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	64 432		64 432					
	Charges constatées d'avance			VS	10 442		10 442					
	TOTAUX			VT	7 801 691	VU	7 801 691	VV				
RENOIS	(1)	Montant des		VD								
		- Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	1 211		1 211						
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	107 070		45 228		61 842				
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	921 990		921 990						
Personnel et comptes rattachés			8C	592 474		390 243		202 231				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	443 166		443 166						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	19 280		19 280						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	89 800		89 800						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	99 550		99 550						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	99 104		99 104						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	2 373 648	VZ	2 109 575		264 073				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK								

Cegid Group

* Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie : voir les informations données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA LYS RESTAURATION

Néant ☐

Exercice N, clos le :

31/12/2018

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

WA 1 164 046

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB					
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	4 388	XE	5 731		
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 343				
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB					
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	297 895	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	299 545		
Amendes et pénalités		WJ	1 650	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ					
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	406 135		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8		
			- imposées au taux de 0 %						ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme						WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions						WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										YI	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3	

TOTAL I WR 1 875 457

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme

- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)

- imposées au taux de 0 %

- imposées au taux de 19%

- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées au taux de 19 %

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*

Régime des sociétés mères et des filiales *
Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation

Mesures d'incitation

Abattement sur le bénéfice et exonérations*

Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)

Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)

Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)

Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)

K9

L6

ØV

PP

Entreprises nouvelles 44 series

Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)

Zone franche d'activité (44 quaterdecies)

Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)

L2

K3

1F

L5

PA

XC

PC

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)

Dont : Dons et dépenses à détailler

Dont : Dons et dépenses exceptionnelles

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*

X9

ZI

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

WT

WU

WV

WH

WP

WW

XB

I6

WZ

XA

ZY

XD

XF

XS

XG

Y2

410 043

<

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II XH 577 053

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)	XI	1 298 404	XJ	
		déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*			ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN	1 298 404	XO	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise SA LYS RESTAURATION										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	1 328 233		- Autres réserves	ZD		678 233			
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes	ZE		650 000			
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	0F	1 328 233		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG					
					TOTAL II	ZH		1 328 233			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ				
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance						YT	193 577		211 663	
	Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	363 483	XQ	402 443		193 048	
	Personnel extérieur à l'entreprise						YU	271 334		220 230	
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	12 343		13 881	
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	1 082 118		1 101 408	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	1 961 817		1 740 231	
	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	115 848		112 280	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	126 756		124 212	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	242 604		236 492	
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée						YY	857 810		850 877	
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	788 038		713 477	
DIVERS	Montant brut des salaires *						0B	3 430 308			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S				
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%	%	
	Numéro du centre de gestion agréé *				XP		Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH				
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

LYS RESTAURATION

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance au capital de 400.000 Euros

Siège social : Rue du Riez d'Elbecq – Z.I. de ROUBAIX EST (59390) LYS-LES-LANNOY

331.804.583 RCS LILLE METROPOLE

RESOLUTION D'AFFECTATION

PROPOSEE AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2019

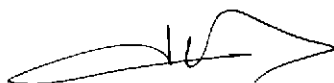
L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018, soit la somme de 1.164.046 Euros, de la manière suivante : distribution d'un dividende de 150 Euros par action (éligible à l'abattement de 40%), soit la somme de 750.000 Euros, et affectation du solde disponible, soit la somme de 414.046 Euros, au poste "AUTRES RESERVES".

RESOLUTION D'AFFECTATION

VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2019

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018, soit la somme de 1.164.046 Euros, de la manière suivante : distribution d'un dividende de 150 Euros par action (éligible à l'abattement de 40%), soit la somme de 750.000 Euros, et affectation du solde disponible, soit la somme de 414.046 Euros, au poste "AUTRES RESERVES".

= POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME =



La Présidente du Directoire,

Béatrice DEBOSQUE.

A EQUITAS AUDIT

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes.
rattachée à la Compagnie Régionale de DOUAI



LYS RESTAURATION

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
au capital de 400.000 €

R.C.S. LILLE METROPOLE B 331 804 583

Siège social :

Rue du Riez d'Elbecq

Zone Industrielle de ROUBAIX EST

59390 LYS LEZ LANNOY

-oOo-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**Exercice clos le 31 décembre 2018**

A l'Assemblée Générale de la société LYS RESTAURATION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LYS RESTAURATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Page 1 sur 3

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes « créances » et « Provisions pour risques et charges » de l'annexe des comptes annuels exposent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des créances douteuses, des engagements de retraite et de la provision pour impôt.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur Général Unique et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

- ***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général Unique.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Madeleine, le 14 juin 2019.

Pour AEQUITAS AUDIT


Christophe LEWANDOWSKI
Associé


Arnaud DHAUSSY
Associé Gérant

Commissaires aux Comptes